



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

**N° DEL 260925-25**

**OBJET : ELECTION DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS ET LA DESIGNATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SIEGEANT EN COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PINDERES, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARROUMAN Michel, Maire.

Membres du Conseil Municipal :	<b>11</b>
Membres présents :	<b>08</b>
Nombres de votants :	<b>09</b>
Pour :	<b>09</b>
Contre :	<b>00</b>
Abstention :	<b>00</b>

**Étaient présents** : M. ARNOULD Edouard, M. DARROUMAN Michel, Mmes DASSONVILLE Françoise, DENAULES Jocelyne, M. GIRARD Laurent, Mme IANOTTO Sophie, M. MUZOTTE Christian, Mme TEULIERE Isabelle.  
**Étaient excusés** : M. BOUTEMY Philippe, M. FONSECA François (pouvoir donné à M. GIRARD Laurent), Mme VIENNE-SENTENAC Françoise.

Date de convocation : 19/09/2025

Secrétaire de séance : Mme DASSONVILLE Françoise

M. le Maire fait connaître que par lettre du 2 mai 2025, Mme la Présidente du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à la nomination des propriétaires appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier n°2.

M. le Maire, Michel DARROUMAN siègera à cette commission en tant que représentant élu de la commune.

- A. **Pour les propriétaires de biens fonciers non bâti**, l'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 2 Septembre 2025, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « LE REPUBLICAIN Lot-Et-Garonne » du 11 Septembre 2025.

Se sont portés candidats, les propriétaires de biens fonciers non bâti ci-après :

- Mme LAVIGNE Marie-France
- M. MOTTAIS Joseph
- Mme BOMAIS Sandra

Qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâti sur le territoire de la commune.

**AR Prefecture**

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée pour :

- Mme LAVIGNE Marie-France
- M. MOTTAIS Joseph
- Mme BOMAIS Sandra.

é Collège des propriétaires fonciers non bâti  
Reçu le 01/10/2025  
Publié le 01/10/2025

Il est alors procédé à l'élection, à main levée, l'unanimité du conseil municipal l'ayant décidé, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

### **Pour le collège des propriétaires de biens fonciers non bâti**

#### Elections des propriétaires titulaires

Le nombre de votants étant de 9, la majorité requise est de 5 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- |  |                  |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Marie-France LAVIGNE</li> <li>- Monsieur Joseph MOTTAIS</li> </ul> | 9 voix<br>9 voix |
|--|------------------|

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, sont élus membres titulaires :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Mme	LAVIGNE	Marie-France	170 Chemin du Gauchey 47700 PINDERES
M.	MOTTAIS	Joseph	44 Avenue de la Libération 47700 CASTELJALOUX

#### Election du propriétaire suppléant

Le nombre de votants étant de 9, la majorité requise est de 5 voix.

A obtenu au premier tour :

- |   |        |
|---|--------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Sandra BOMAIS</li> </ul> | 9 voix |
|---|--------|

Compte tenu des voix recueillies, est élue membre suppléant :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Mme	BOMAIS	Sandra	1954 Route de Sauméjan 47700 PINDERES

**B. Pour les propriétaires forestiers**, M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit également désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants.

Ces derniers doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouir de leurs droits civiques, avoir atteint l'âge de la majorité et posséder des biens forestiers sur le territoire de la commune.

### **Pour le collège des propriétaires forestiers.**

#### Désignation des propriétaires forestiers titulaires

Propriétaires forestiers titulaires désignés			
Civilité	Nom	Prénom	Adresse
M.	BELOUSSOFF	Guy	1295 Route de Péjouans 47700 BEAUZIAC
M.	BERNEDE	Jean-Pierre	1523 Route d'Argenton 47700 POUSSIGNAC

AR Prefecture

047-214702052-20250926-DEL260925\_25-DE  
Reçu le 01/10/2025  
Publié le 01/10/2025

Désignation des propriétaires forestiers suppléants

Propriétaires forestiers suppléants désignés			
Civilité	Nom	Prénom	Adresse
M.	ARNOULD	Edouard	92 Avenue de Tivoli 33110 LE BOUSCAT
M.	BARRIERE	Francis	3529 Route de Lartigue 47700 PINDERES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance  
Françoise DASSONVILLE

*F Dassonville*

Le Maire,  
Michel DARROUMAN



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)